

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2014**

Convocations du 08/12/2014

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Henri BENIERE ; Isabelle VERNAY ; François PERRIN ; Eric GREMILLET ; Florent IMBERT ; Annie LAGNIET ; Jean-Claude MONTCENIS ; Thierry REYNAUD.

Absents : Jean-Pierre VASSAL ; Christine VEY.

Secrétaire : Eric GREMILLET

---

**Compte-rendu de la séance précédente :**

Approuvé à l'unanimité

**Convention d'adhésion aux services hygiène et sécurité au travail :**

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et considérant que la commune n'a pas encore désigné d'assistant de prévention, le Conseil Municipal, décide de ne pas adhérer aux prestations « hygiène et sécurité au travail » proposé par le CDG 42.

**Convention fourrière :**

Considérant l'obligation pour les communes de disposer d'une fourrière pour l'accueil des animaux trouvés, errants ou en état de divagation, la S.P.A. de LYON et du SUD-EST proposait jusqu'en 2014, une convention pour la capture, l'enlèvement et la prise en charge de tous les animaux. Pour l'année 2015, la S.P.A. a été contrainte de modifier ses conditions d'intervention et assure uniquement la prise en charge des chiens.

En attendant de trouver une autre solution, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle convention au tarif de 0,28 € par an et par habitant et autorise le Maire à la signer.

**Indemnité de gardiennage église:**

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat,

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 fixant l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Vu la circulaire du 25 février 2014 fixant les indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2014,

Considérant que le plafond indemnitaire s'élève à 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte et à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées,

Le Conseil Municipal décide d'allouer, pour l'année 2014, l'indemnité de gardiennage d'un montant de 474,22 € à Mme Marie-Thérèse TARDY, reconnue comme gardienne de l'église et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Ecritures de transfert relatives à la dissolution du SIANC :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Non Collectif du Pilat a fait l'objet d'une ventilation comptable entre les communes adhérentes. Il précise que les écritures de transfert nécessaires ont été comptabilisées par la trésorerie au budget du service Eau-Assainissement et l'impact comptable sera constater au niveau du compte administratif dans la reprise des compte de reports.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la reprise comptable de la ventilation du SIANC.

### **Mise à disposition d'un terrain à Bâtir et Loger :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la demande de la société Bâtir et Loger qui souhaite installer une cuve à gaz enterrée pour fournir les quatre appartements dont elle est propriétaire au 21 Route de Chaubouret. Il précise que cette mise en place est possible dans l'angle du bâtiment, sur la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section B, n° 1649 d'une superficie de 687 m<sup>2</sup> et propose une convention de mise à disposition du terrain pour une superficie d'environ 18 m<sup>2</sup>, à titre gratuit. En contrepartie de la mise à disposition gratuite qui est consentie, la commune souhaite que les deux garages dont l'accès est situé impasse de la Burle lui soient loués en priorité ou aux locataires des logements communaux, dès qu'ils seront libres à la location. Le Conseil Municipal approuve ladite convention et autorise le Maire à la signer.

### **Décision modificative n°1 - Commune :**

Vu l'insuffisance de crédits affectés à certains articles, le Conseil municipal décide d'opérer les virements de crédits suivants:

#### ***INVESTISSEMENT***

#### ***DEPENSES***

C/21571 - 66 :	Matériel roulant :	+ 500,00
C/020 :	Dépenses imprévues :	- 500,00

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **• Urbanisme**

- Permis de construire : 2 dossiers de demande de PC:  
Une piscine : avis favorable  
Un abri de jardin : avis favorable

Une autorisation accordée pour une habitation (demande dont le sursis à statuer était échu).

#### **• Eau Assainissement**

- Travaux chemin de la Creuse :  
Appel d'offres mis en ligne et paru ; remise des plis au 21/01/2015 ; les travaux sont prévus au printemps ; subvention accordée.
- Des petites réparations ont été effectuées sur les réseaux d'eau potable.

#### **• Vie locale**

- L'Inspecteur de Circonscription a réuni des représentants des municipalités du Bessat et de Tarentaise pour évoquer la création d'un RPI ; discussions à poursuivre.
- Pénurie d'assistantes maternelles : une personne de Saint-Chamond a manifesté son intérêt pour le projet de MAM (maison d'assistantes maternelles); à suivre.
- La présentation des vœux du maire aura lieu le samedi 10 janvier 2014 à 11 h.

### **Divers :**

- Arrivée d'une étape de la course cycliste Paris-Nice le 12/03/2015 à la Croix de Chaubouret, par la route de Saint-Chamond.

La séance est levée à 22 heures.

**Prochaine réunion :** Vendredi 30 janvier 2014 à 20 heures

Affiché le 19 décembre 2014

Le Maire,